



**BINUB**



**ATELIER D'INFORMATION ET DE  
SENSIBILISATION AU MECANISME AFRICAIN  
D'EVALUATION PAR LES PAIRS DU NEPAD**

*Bujumbura, 5 juin 2008*

RAPPORT FINAL

**ATELIER D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION AU**

**MECANISME AFRICAIN D'EVALUATION PAR LES PAIRS DU NEPAD<sup>1</sup>**

*Bujumbura, 5 juin 2008*

**Sommaire Exécutif**

Le processus électoral conclu en 2005 a permis au Burundi de prétendre à nouveau à une place au rang des nations africaines stables, en élisant ses dirigeants politiques et en mettant en place des institutions démocratiques. Les nouvelles autorités se sont engagées à la promotion de la bonne gouvernance, comme la base de l'action du gouvernement.

De plus en plus en effet, la crédibilité d'un pays se mesure à l'aune de critères au nombre desquels les bonnes pratiques démocratiques, la sécurité judiciaire, la lutte contre la corruption, la transparence dans la gestion des ressources publiques et l'effectivité du principe de la séparation des pouvoirs. L'application concrète de ces principes traduit dans les faits la volonté exprimée d'appliquer les règles de bonne gouvernance dans la conduite des affaires publiques.

Justement, depuis son lancement officiel en 2003, le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs du NEPAD (MAEP) a consacré la gouvernance sous ses différents aspects comme indicateur prioritaire de l'évaluation. On rappelle que le Septième Forum Africain sur la Gouvernance (Ouagadougou, 24 – 26 octobre 2007) a distingué le MAEP comme un élément indispensable dans la poursuite d'objectifs et de principes favorables au renforcement de la capacité de l'Etat et à la promotion de dirigeants responsables et orientés vers le développement sur le continent africain.

Le présent document est le rapport de l'atelier de sensibilisation au MAEP tenu à Bujumbura le 5 juin 2008. L'organisation conjointe de cet atelier par le Programme conjoint Paix et Gouvernance et le Partenariat Afrique-Canada, est une occasion offerte aux participants (parlementaires, représentants du Gouvernement et de la société civile) d'acquérir les connaissances afin d'être en mesure de participer au plaidoyer pour à l'adhésion du Burundi à ce mécanisme. Le parrainage et l'implication active du Ministère à la Présidence en charge de la Bonne Gouvernance, de la Privatisation, de l'Inspection Générale de l'Etat, de l'Administration locale ont par ailleurs rehaussé le cachet de l'opération. La participation des membres des Commissions permanentes des deux Chambres du Parlement est par ailleurs la garantie principale de l'appropriation nationale du concept, dans la mesure où l'implication du Parlement fournira un fondement légal à la relation que pourra entretenir le Burundi avec le MAEP. Un comité de suivi composé principalement de parlementaires a été établi pour superviser le processus de sensibilisation.

Ce rapport contient les synthèses des exposés et des débats qui s'en sont suivis, ainsi que les recommandations formulées en vue de l'élaboration d'une stratégie concrète destinée à entraîner l'adhésion du Burundi à ce mécanisme de bonne gouvernance.

---

<sup>1</sup> L'idée de tenir cet atelier a été celle de l'Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations économiques (OLUCOME). Contact : Bakevyumusaya Dismas, Secrétaire Général, OLUCOME, BP 6616, Bujumbura, Burundi. Tél:+257-77-758-445. E-mail: bakevyadismas@yahoo.fr

Trois thèmes ont été exposés et suivis de débats fructueux : « L'Impact du MAEP sur les défis de la bonne gouvernance et l'enracinement de la culture démocratique au Burundi » ; « Le rôle de la société civile dans le cadre du MAEP » ; et « Le rôle potentiel du Parlement burundais dans l'adhésion du Burundi au MAEP ».

Notamment, les débats ont porté sur des sujets aussi variées que la souveraineté des pays africains, l'exemple contrasté du Kenya, l'enthousiasme incertain pour l'adhésion, la valeur ajoutée du MAEP ou encore la nécessité de simplification des procédures.

Il a été souligné que l'adhésion au MAEP est dépourvue de conditionnalité. Il s'agit d'un acte volontaire, matérialisé par la communication officielle au Secrétariat du MAEP de la volonté d'adhésion du pays. Cet engagement est ensuite transmis au Forum des chefs d'Etat, et l'aboutissement de la procédure intervient avec la signature par le gouvernement –le nouvel adhérent- du Mémorandum d'Entente à l'occasion du prochain sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine. Lorsque l'adhésion aura été effectuée, un Programme d'action national sur le MAEP sera élaboré et devra intégrer toutes les orientations et recommandations nécessaires pour sa mise en œuvre.

L'impact du MAEP se décline notamment par une amélioration qualitative des comportements des gouvernants et des structures étatiques. On peut citer entre autres : la transparence dans la gestion des affaires publiques ; le renforcement de la crédibilité du pays ; le renforcement de la confiance mutuelle entre les dirigeants et la population ; la gestion du pays orientée vers l'optimisation des performances ; et la promotion du leadership responsable.

L'importance du MAEP dépasse largement le simple processus d'évaluation. Le MAEP peut réellement changer les pratiques en matière de gouvernance. Et c'est en partie en cela que le MAEP sert les intérêts de la stratégie globale de réduction de la pauvreté, et pour le cas du Burundi, du Cadre Stratégique de Consolidation de la Paix. L'auto-évaluation et l'évaluation par les pairs représentent un vecteur concret pour l'exécution des engagements contractés dans le contexte de ces planifications respectives.

Les recommandations suivantes ont été formulées :

*Aux partenaires internationaux (BINUB, CEA, PAC) :*

- Sensibiliser davantage les acteurs nationaux sur le mécanisme ; mettre la documentation et autres informations à disposition. La sensibilisation du Gouvernement en tant que premier comptable de la gestion des affaires publiques s'avère d'une urgente nécessité pour la réussite du processus d'adhésion du Burundi au MAEP.
- Mettre l'expertise à disposition à toutes les étapes du processus : le Burundi ne devrait pas se retrouver livré à lui-même, sur la voie qui le mène au MAEP. Toutes les étapes du processus devraient être soutenues. Il est donc absolument indispensable que l'engagement de la Communauté économique des Nations Unies pour l'Afrique soit concret.

*Au Gouvernement du Burundi*

- Une implication dynamique dans le processus général de sensibilisation et d'adhésion. Concrètement, le Ministère en charge de la Bonne Gouvernance devra participer activement à la vulgarisation du mécanisme, à la stratégie d'ensemble et à l'organisation des étapes ultérieures.

*Au Parlement*

- Faire du MAEP un thème de débat dans les deux Chambres du Parlement ;
- Développer une argumentation concertée et propice aux initiatives de l'exécutif en faveur du MAEP ;
- Susciter la participation des pays de la sous-région qui ont déjà expérimenté le MAEP.

*A la société civile :*

- Produire un document de plaidoyer en faveur du MAEP adapté aux réalités du Burundi ;
- Développer des actions de plaidoyer pour amener les décideurs à adhérer au MAEP ;
- Evaluer les actions gouvernementales en relation avec le processus.

## **I. INTRODUCTION**

Au cours des dernières années, le Burundi a franchi une étape importante sur la voie de l'Etat de droit avec l'objectif de reprendre sa place au rang des pays africains stables. Les crises récurrentes et leurs cortèges de violence et d'instabilité ont en effet constamment restreint les capacités structurelles de ce pays et altéré les modes de gestion des affaires publiques, au point que le Burundi est aujourd'hui classé parmi les pays pauvres et très endettés.

Le processus électoral conclu en 2005 a permis aux burundais de désigner leurs dirigeants politiques et de mettre en place des institutions démocratiques. Les gouvernants issus des élections se sont engagés à la promotion de la bonne gouvernance, la préservation et la défense des acquis démocratiques, la lutte contre la corruption et autres fléaux qui ont longtemps miné le tissu social du pays.

Le peuple Burundais, a longtemps vu ses aspirations sacrifiées, d'où l'urgence pour les dirigeants de donner des signaux forts, afin de rassurer ce peuple, ainsi que les partenaires qui exigent un minimum de stabilité pour s'engager plus concrètement.

Dans cette optique, les gouvernants doivent rassurer leurs interlocuteurs en commençant par leur propre population. Dans le contexte de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, et au titre du cadre stratégique de consolidation de la paix, le gouvernement burundais s'est engagé à un certain nombre d'initiatives et d'orientations au nombre desquels les bonnes pratiques démocratiques, la lutte contre la corruption, les réformes dans les domaines de la sécurité et de la justice, ou encore le relèvement socioéconomique des populations. L'adhésion au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) du NEPAD serait indéniablement l'indication d'une détermination politique de s'engager dans un processus d'amélioration des mécanismes et procédures de gestion des affaires et des ressources publiques qui débouche sur un assainissement de l'économie nationale et des perspectives salutaires en matière de coopération et d'investissements internationaux.

Il faut à cet égard rappeler que le Septième Forum Africain sur la Gouvernance (Ouagadougou, 24 – 26 octobre 2007) a dans ses conclusions, distingué le MAEP comme un élément indispensable dans la poursuite d'objectifs et de principes favorables au renforcement de la capacité de l'Etat et à la promotion de dirigeants responsables et orientés vers le développement sur le continent africain.

Par ailleurs, une présentation succincte du MAEP au cours de la Conférence des Parlementaires de la région des Grands Lacs en mars 2008 à Bujumbura, avait suscité un débat fourni. Notamment, les parlementaires burundais avaient instamment souhaité acquérir une meilleure compréhension du MAEP.

L'organisation conjointe de cet atelier d'information et de sensibilisation au mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) par le Programme conjoint Paix et Gouvernance du BINUB et le Partenariat Afrique-Canada, est une occasion offerte aux participants de se familiariser avec le mécanisme, d'élaborer des stratégies qui mèneront à l'adhésion du Burundi à ce mécanisme, et d'œuvrer pour la participation effective de tous les acteurs à la réalisation des engagements du gouvernement burundais dans le cadre du MAEP.

## **II. DÉROULEMENT**

L'atelier d'information et de sensibilisation au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) du NEPAD s'est tenu le 5 juin 2008 dans la salle de conférences de l'Hôtel Club du Lac Tanganyika à Bujumbura. Il était placé sous le Haut patronage de Son Excellence Monsieur le Ministre de la Bonne Gouvernance, de la Privatisation, de l'Inspection générale de l'Etat et de l'Administration locale, Monsieur Martin NIVYABANDI, représentant le Gouvernement du Burundi. Cet atelier a regroupé des députés et sénateurs membres des bureaux des Commissions permanentes des deux Chambres du Parlement burundais, des cadres du gouvernement (notamment des Ministères des Relations Extérieures, de la Bonne Gouvernance, de l'Intégration régionale) et des représentants d'organisations de la Société civile.

Les travaux ont été notamment animés par des experts de l'Unité d'appui au MAEP au sein de la Division Gouvernance et Administration publique de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), ainsi que par des représentants du Partenariat Afrique-Canada (PAC).

L'atelier s'est déroulé en quatre étapes, à savoir :

- Cérémonie d'ouverture,
- Exposés suivis des débats en plénière,
- Travaux en commissions,
- Restitutions en plénière.

## **III. OUVERTURE DE L'ATELIER**

La cérémonie d'ouverture de l'atelier a été marquée par trois discours, à savoir l'allocution de la Représentante du Partenariat Afrique-Canada (PAC), Madame Engudai Bekele, l'allocution de bienvenue de Monsieur Félix YE, chef de la section intégrée Paix et Gouvernance du BINUB, au nom du Représentant Exécutif du Secrétaire Général des Nations Unies pour le Burundi, ainsi que le discours d'ouverture prononcé par Son Excellence le Ministre à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance, de la Privatisation, de l'Inspection Générale de l'Etat et de l'Administration Locale, Monsieur NIVYABANDI Martin.

- *Synthèse des discours*

La Représentante du PAC a rappelé que le MAEP est un processus consultatif et participatif d'évaluation de la gouvernance des pays africains, mis en place par le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), et qui associe la Société civile, le Secteur privé et la population à l'action d'auto-évaluation des pays qui y ont adhéré. Elle a souligné l'implication de la société civile dans ce processus. En effet, en tant que membre de la Commission Nationale sur la gouvernance du MAEP, la société civile joue un rôle primordial et sa présence est requise tout au long du processus d'évaluation dans tous les pays ayant adhéré à ce mécanisme. Les expériences des organisations de la société civile dans les pays pionniers en sont le témoignage le plus éloquent. Elle a néanmoins déploré le fait que, pour diverses raisons, l'implication de la société civile n'est pas toujours égale dans tous les pays,

d'où la nécessité de renforcer les capacités de la société civile dans certains pays pour que cette dernière joue pleinement son rôle et contribue à la réussite du MAEP.

La Représentante du PAC a terminé en rappelant l'importance de ce premier atelier sur le MAEP au Burundi, estimant que cette adhésion donnera l'opportunité aux diverses composantes de la société burundaise de réfléchir ensemble afin de déterminer les priorités de la gouvernance à renforcer. Tout au long du processus, le PAC souhaite la pleine implication de la société civile burundaise, et promet son soutien à cette dernière.

Le Représentant du BINUB s'est réjoui de la présence des nombreux participants provenant d'horizons socio- professionnels divers, ce qui reflète déjà le caractère intégrateur du MAEP. Il a indiqué que le MAEP n'est pas un simple exercice ponctuel d'évaluation, mais plutôt un outil d'amélioration des pratiques en matière de gouvernance. C'est pour cette raison que cet atelier est à placer dans le cadre de la consolidation de la paix au Burundi. Rappelant le contexte actuel post-conflit du Burundi, ainsi que les échéances d'enjeu national qui se profilent à moyen et long terme, le Représentant du BINUB a montré l'intérêt que présente le MAEP en tant que processus permettant le dialogue entre diverses composantes de la société d'un pays. Il a souhaité que cet atelier amorce ce dialogue et donne lieu à des débats riches et constructifs dont les conclusions et recommandations feront l'objet d'un suivi concret en vue de la poursuite des efforts d'amélioration de la gouvernance au Burundi. Dans ces efforts comme dans d'autres, il a promis le soutien du Système des Nations Unies au Burundi.

Dans son discours d'ouverture, le Ministre à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance, de la Privatisation, de l'Inspection Générale de l'Etat et de l'Administration Locale, a rappelé l'engagement du Gouvernement du Burundi à gérer les affaires publiques en se conformant aux principes de bonne gouvernance et de transparence, engagement qui trouve son fondement dans la Constitution de la République du Burundi et qui se trouve réaffirmé dans le programme du gouvernement issu des élections de 2005. Il a précisé que le gouvernement attache donc une importance particulière au MAEP, cet instrument de suivi et d'appréciation de l'action gouvernementale dont les critères de jugement sont la réponse au mot d'ordre de son Excellence le Président de la République pour la bonne gestion de tous les secteurs de la vie nationale. Il a salué la tenue de cet atelier qui donne l'occasion aux responsables burundais à différents niveaux d'en savoir davantage sur le MAEP, ce qui leur permettra d'aider le pays à préparer son adhésion.

Il a précisé que l'adhésion du Burundi à ce mécanisme sera l'expression d'une volonté politique renouvelée de souscrire aux principes de bonne gouvernance auxquels le gouvernement burundais s'est engagé dans le cadre des stratégies de consolidation de la paix.

Pour finir, il a remercié tous les partenaires qui ont aidé à la préparation de l'atelier, particulièrement le BINUB et le PAC dont le gouvernement attend d'autres appuis ultérieurs dans la mise en œuvre du processus d'adhésion au MAEP. Il a promis que le ministère dont il a la charge fera en sorte que, en collaboration avec d'autres responsables burundais, les dispositions nécessaires soient prises pour l'accélération du processus d'adhésion du Burundi au MAEP.

#### **IV. SYNTHÈSE DES PRÉSENTATIONS ET DES DÉBATS EN PLENIÈRE**

- *Présentations*

Trois exposés avaient été prévus au programme de l'atelier. (Le contenu des exposés se trouve en annexe au présent rapport).

Le premier exposé portant sur « **L'Impact du MAEP sur les défis de la bonne gouvernance et l'enracinement de la culture démocratique au Burundi** » a été présenté par le Dr Kojo BUSIA, Chef de l'Unité d'appui au MAEP au sein de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique. Cette présentation a démontré les avantages substantiels que pourrait retirer le Burundi de son adhésion au MAEP, notamment l'incitation à entreprendre des réformes en tenant compte des opinions de divers secteurs de la société. Le processus du MAEP permettra au Burundi de se retrouver sur la même longueur d'ondes que les Etats de la sous-région. Le Burundi est en effet le seul pays de la Communauté est-africaine (East African Community) à n'avoir pas adhéré au MAEP. Le MAEP vise essentiellement à renforcer les systèmes domestiques de responsabilité entre l'Etat et la société, en rapport avec les pairs régionaux et continentaux. La responsabilité domestique demeure la plus probante, et la seule susceptible de créer/renforcer l'harmonie et la synergie entre gouvernants et administrés. L'exposé a par ailleurs passé en revue les types de gouvernance autour desquels s'articule l'action du MAEP, et qui sont :

- La Gouvernance politique (démocratique) : assurer une administration publique responsable et effective, et combattre la corruption.
- La Gouvernance Economique : mettre en œuvre une politique macroéconomique transparente et prévisible ;
- La Gouvernance d'Entreprise : créer un environnement d'appui économique et un cadre régulateur effectif pour les activités économiques;
- La Gouvernance Socio-économique : promouvoir l'autonomie des pays fondée sur ses propres efforts et capacités dans le processus de développement, pour que ce dernier soit durable;

En outre, l'adhésion au MAEP est source de crédibilité internationale, dans la mesure où les investisseurs internationaux, entre autres, portent un jugement favorable sur les pays qui s'astreignent à opérer les changements nécessaires en conformité avec les besoins de leurs populations.

Par ailleurs, le MAEP constitue une valeur ajoutée aux stratégies nationales de réduction de la pauvreté – le CSLP pour le cas du Burundi- en mettant l'accent sur l'exigence de la responsabilité et en instituant un système formel de suivi et évaluation qui renforcerait la performance et les résultats des politiques.

A travers le MAEP, les Africains sont capables d'apprendre les uns des autres et de pratiquer une solidarité interafricaine concrète et vitale pour l'intégration régionale. Permettre aux Africains d'examiner leurs pratiques internes de gouvernance et offrir des avis pour des mesures correctives est une nouveauté digne d'être encouragée. De

la même manière, donner l'opportunité aux citoyens de participer à l'évaluation de la manière dont ils sont gouvernés et s'assurer de la responsabilité de leurs leaders est incontestablement salutaire.

Le deuxième exposé portait sur « *Le rôle de la société civile dans le cadre du MAEP* » et a été présenté par M. Dismas BAKEVYUMUSAYA, membre de la société civile burundaise (*OLUCOME*). Cette présentation a démontré qu'il n'est pas indispensable que le gouvernement prenne exclusivement la direction des opérations. Ce qui importe, c'est surtout une large implication dans le diagnostic, d'où le rôle prépondérant de la société civile, ordinairement en phase avec les préoccupations des populations sur toute l'étendue du territoire national. De cette manière, les suggestions de solutions relèvent d'une approche intégrée.

Le troisième exposé sur « *Le rôle potentiel du Parlement burundais dans l'adhésion du Burundi au MAEP* » a été présenté par Dr David KAMARA, chargé de la gestion du développement à la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique. Bien que le processus d'adhésion au MAEP ne soit pas subordonné à l'adoption d'une loi spécifique au Parlement burundais, il serait utile qu'il fasse l'objet d'un débat à l'Assemblée nationale ou au Sénat. Il s'agit notamment de s'assurer que le projet est compris des représentants du peuple afin d'être adéquatement relayé auprès de la population.

L'implication d'un grand nombre de commissions parlementaires est nécessaire afin de s'engager dans toutes les phases du processus. Par exemple, il est important que des experts parlementaires soient inclus dans les structures nationales du MAEP. Pour encourager les autorités burundaises, il est nécessaire d'établir une relation étroite avec le gouvernement en vue d'instaurer la confiance, et étendre cette approche à la dissémination et sensibilisation, au plaidoyer et au suivi et évaluation du processus. Les parlementaires peuvent utiliser le MAEP comme un processus d'apprentissage en matière de règlement pacifique des conflits, de séparation des pouvoirs.

- *Principaux thèmes des débats*

Ci-après une synthèse des sujets abordés au cours des débats.

*Dépendance des pays africains*: Les budgets de la plupart des pays africains dépendent pour une large part de financements extérieurs. Cette situation de dépendance pousse la plupart des chefs d'Etats africains à rendre compte aux bailleurs de fonds plutôt qu'aux populations dont ils ont la charge. On peut donc être sceptique sur « l'autonomie » des Etats africains dans le cadre du MAEP.

Analyse: Le MAEP est le résultat d'une réflexion profonde et s'inscrit dans l'esprit du NEPAD qui prône la Renaissance africaine et souligne le besoin de l'Afrique à redéfinir ses relations avec le monde. Les bailleurs de fonds tiennent certes une place importante dans les mécanismes de gestion des pays africains, mais eux aussi seraient satisfaits de voir les dirigeants de ces pays renforcer la bonne gouvernance et la démocratie dans la conduite des affaires publiques. Justement, le MAEP voudrait orienter davantage les préoccupations des gouvernants vers les besoins de leurs populations. Le MAEP se destine à changer l'équation et donner plus de place aux citoyens, en amenant les gouvernements des pays africains à comprendre qu'ils sont d'abord responsables devant leurs citoyens, ensuite devant leurs pairs. L'adhésion au MAEP permettrait en outre une sérénité certaine des gouvernants africains dans leurs

rapports avec les missions de contrôle des bailleurs de fonds internationaux, dans la mesure où ils se conformeraient déjà à l'obligation de rendre compte à leur propre population, celle-ci étant bien entendu associée au processus d'auto-évaluation prévu par le MAEP. Les donateurs et autres investisseurs internationaux commencent à intégrer ce processus dans la définition de leurs relations avec les pays africains ayant adhéré au MAEP.

*Incertitudes sur l'enthousiasme des pays africains à adhérer :* l'engouement relatif observé à l'égard du MAEP soulève évidemment quelques interrogations. Un peu plus de la moitié des Etats africains membres de l'Union Africaine (28 pays) ont adhéré au MAEP, qui pourtant est en place depuis 2003. Cela s'explique en partie par l'insuffisance de l'information. Cette même contrainte s'est manifestée pour ce qui est de la vulgarisation du NEPAD. Celui-ci n'a pas été adéquatement communiqué aux populations. Il est vrai qu'il est difficile de porter les explications jusqu'au niveau de la population en peu de temps, mais le travail d'information devrait se poursuivre.

Les lenteurs observées dans l'adhésion au MAEP s'expliqueraient également par le fait que l'adhésion des pays est libre et volontaire. L'adhésion est donc motivée par la volonté politique d'un Etat qui veut opérer des changements, des progrès dans la gouvernance. C'est un engagement, une initiative dépourvue de toute contrainte autre que l'envie de s'améliorer, de se projeter qualitativement vers l'avant, de développer son pays. La liberté d'adhésion est totale, et le MAEP ne contient pas de mécanismes garantissant le respect des engagements pris, ce qui est d'ailleurs un reproche qu'on lui fait parfois.

*Valeur ajoutée du MAEP :* il faut l'évaluer à partir de l'esprit du NEPAD qui a mis en place ce mécanisme. Le NEPAD introduit un changement de paradigme, donc une évolution dans la vision. A l'époque de l'OUA, les principes d'intangibilité des frontières et de non ingérence dans les affaires internes des autres Etats constituaient la base des relations entre Etats ; avec l'Union Africaine, l'idée directrice fut d'ériger le principe de responsabilité envers son peuple, envers ses voisins immédiats, envers les organisations sous-régionales et envers tout le continent, en référence capitale de l'intégration africaine. Le MAEP est le signe d'une évolution positive des principes de non-interférence et de souveraineté nationale, vers un principe de non-indifférence parmi les Etats Africains. Il est facteur d'intégration régionale car il donne l'occasion aux dirigeants de bénéficier des conseils et des critiques constructives des pairs, et par conséquent, crée le souci d'être tenu en meilleure considération par les Pairs.

Il donne donc la possibilité aux homologues de faire des critiques et de fournir des conseils en vue d'une amélioration. A l'examen, le MAEP a une côte largement positive. Les exemples du Ghana, du Rwanda, et du Kenya, pour ne citer que ceux-là, sont probants. Et le fait que de plus en plus de partenaires bilatéraux croient au MAEP et le soutiennent en témoigne également.

*Simplification des procédures :* Simplifier les procédures ainsi que le contenu de ce concept s'avère nécessaire pour une meilleure compréhension. Il faut comprendre en effet que, comme ce fut le cas pour le NEPAD, le concept de MAEP a été étudié depuis le haut par des experts et n'est pas encore vulgarisé au niveau du grand public. La CEA est toutefois en train d'élaborer un manuel de contenu simplifié sur le MAEP.

*Mauvaise gestion des gouvernants* : Le MAEP sert, entre autres, à aider les dirigeants africains à mieux gérer les aides extérieures, à administrer les ressources publiques en bons pères de famille. La participation citoyenne que renforce le MAEP devrait aider à mieux déterminer les priorités de développement et partant à mieux affecter les ressources. Jusque-là, les technocrates élaboraient les programmes et fixaient les priorités sans nécessairement consulter la population. L'adhésion au MAEP contribuerait à mieux gérer les ressources extérieures car ce mécanisme est propice à l'existence d'une connexion directe entre les ressources disponibles et les aspirations de la population

*Exemple contrasté du Kenya* : Les récentes violences post électorales au Kenya, un pays qui s'était pourtant soumis à l'évaluation, suscitent effectivement des questions, voire des doutes, car le MAEP est supposé pouvoir changer la gouvernance d'un pays qui se soumet à l'exercice. Cela étant, le phénomène kenyan n'est pas imputable au MAEP, mais plutôt lié à des défaillances en matière de volonté politique et d'intégrité du leadership politique. Ce qui s'est produit au Kenya est le résultat de la non-observation des recommandations et principes contenus dans le rapport d'évaluation. En effet, il y était question de façon très précise, d'une meilleure préparation des élections, notamment pour ce qui est de l'institution en charge de la supervision et de la gestion des résultats du scrutin.

*Nécessité de cohérence* : La cohérence au niveau des différents programmes soutenus par les bailleurs et visant les mêmes objectifs s'avère nécessaire. Par exemple, le MAEP devrait être inscrit dans la politique nationale de gouvernance, qui intègre toutes les stratégies, pour une meilleure exploitation par les acteurs burundais. Il est en effet très important que chacun comprenne que dans le cas du Burundi, le MAEP ne serait pas productif s'il devait être une entreprise autonome, dans un contexte où la consolidation de la paix se décline dans un cadre distinct, au titre duquel le gouvernement et les partenaires divers ont pris des engagements spécifiques.

*Information* : Il faut bien entendu que les acteurs gouvernementaux soient suffisamment sensibilisés sur le MAEP et formés sur les normes, les standards et les indicateurs de résultats. La nécessité de s'approprier davantage le MAEP au niveau des acteurs burundais est indéniable d'où l'importance de la poursuite de la sensibilisation et du débat sur ce mécanisme. Il faut, par exemple, que les parlementaires burundais membres du Parlement panafricain donnent leurs points de vue sur ce mécanisme.

Il se pose effectivement jusqu'aujourd'hui un problème de communication, mais il existe déjà un site Internet MAEP qui procure des informations utiles. Par ailleurs, il existe d'autres outils d'évaluation qui ne sont pas encore suffisamment vulgarisés. Il faudra vérifier si ces instruments ont été déjà ratifiés par les pays africains pour qu'elles puissent être exploitées. *(Pour répondre partiellement à ce besoin, le Bureau de la CEA à Addis-Abeba va faire parvenir au Parlement burundais une documentation utile sur le NEPAD et le MAEP).*

*Souveraineté* : Une question qui se pose également est celle des pressions auxquelles sont souvent soumis les dirigeants africains, pressions liées aux enjeux géopolitiques et géostratégiques. Il n'est pas toujours facile pour certains responsables africains de se soumettre à cet exercice. La solidarité négative de certains dirigeants africains peut

porter atteinte à l'efficacité du MAEP. En tout état de cause, la volonté politique ainsi que l'amour de la patrie demeurent des éléments capitaux dans le succès du MAEP.

## **V. TRAVAUX EN COMMISSIONS**

Trois commissions ont été organisées pour débattre des thèmes ci-après :

*Premier groupe : Processus d'adhésion du Burundi au MAEP.*

*Deuxième groupe : Rôle de la société civile dans le processus d'évaluation.*

*Troisième groupe : Impact attendu du MAEP.*

- Premier groupe : *Processus d'adhésion du Burundi au MAEP*

D'abord et avant tout, le groupe s'est accordé sur le fait que l'adhésion au MAEP n'est pas suspendue à l'adoption d'une loi au parlement. Il est évidemment souhaitable, voire recommandé, que le sujet fasse l'objet de discussions au sein de l'institution parlementaire, qui pourra ainsi davantage jouer son rôle de relais auprès de la population. Mais de manière plus pressante, l'implication du Ministère en charge de la bonne gouvernance dans le processus de sensibilisation a été constamment requise, en raison de sa qualité de porte-étendard du MAEP au niveau du Gouvernement.

Une fois que l'information et la sensibilisation auront atteint les objectifs, les députés devraient convoquer à l'Assemblée Nationale les Ministres des Relations extérieures et de la bonne gouvernance pour des questions orales en rapport avec l'adhésion. Il faut préciser que l'adhésion au MAEP est dépourvue de conditionnalité. Il s'agit d'un acte volontaire, matérialisé par la communication officielle au Secrétariat du MAEP de la volonté d'adhésion du pays. Cet engagement est ensuite transmis au Forum des chefs d'Etat, et l'aboutissement de la procédure intervient avec la signature par le gouvernement –le nouvel adhérent- du Mémoire d'Entente à l'occasion du prochain sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine. Lorsque l'adhésion aura été effectuée, un Programme d'action national sur le MAEP sera élaboré et devra intégrer toutes les orientations et recommandations nécessaires pour sa mise en œuvre.

Le groupe de travail a institué une commission de suivi composée de parlementaires et d'autres participants (*liste en annexe*) ayant pour mission de mettre en œuvre le processus d'information et de sensibilisation sur le NEPAD et le MAEP, et de maintenir le contact avec le parlement, le BINUB, l'AWEPa et la CEA dans le cadre du plan stratégique à élaborer conjointement.

- Deuxième groupe : *Rôle de la société civile*

Le rôle de la société civile est envisagé en trois étapes :

- Avant l'adhésion :
- Collecter la documentation sur le MAEP pour le connaître davantage et mieux participer à sa mise en œuvre ;

- Produire un document de plaidoyer adapté à la réalité du pays ;
- S'appropriier les normes des acteurs de la société civile des pays qui ont déjà adhéré ;
  
- Au cours du processus d'évaluation :
  - Mener des actions de sensibilisation et d'information de la population pour son implication dans l'évaluation ;
  - Restitution des résultats de la sensibilisation chez les décideurs et les acteurs de la société civile ;
  - Plaidoyer pour la mise en place de la Commission nationale du MAEP et implication effective de la société civile ;
  - Monitoring des actions gouvernementales par rapport au processus.
  
- Après l'évaluation :
  - Plaidoyer pour la publication du rapport d'évaluation ;
  - Appropriation du rapport d'évaluation ;
  - Identification des seuils critiques, afin de proposer des actions de redressement ;
  - Elaborer un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport.

- Troisième groupe : Impact attendu du MAEP

Un débat fructueux entre les hauts cadres des divers départements ministériels présents a débouché sur le répertoire des bénéfices politiques et socio économiques, et des effets escomptés de l'adhésion au MAEP. D'après les délibérations de cette commission, pour peu que le gouvernement burundais fasse preuve de volonté politique effective, il récoltera les dividendes en termes d'avancées démocratiques et de crédibilité internationale. Les participants ont établi un répertoire –non exhaustif– suivant des avantages potentiels apportés par l'adhésion au MAEP :

Le renforcement du dialogue entre différents acteurs : la recherche de solutions aux problèmes nationaux procède nécessairement d'une action intégrée des parties prenantes : Gouvernement, société civile, Parlement ;

La transparence dans la gestion des affaires publiques : le processus est impérativement basé sur les bonnes pratiques en matière de gouvernance.

Le renforcement de la crédibilité du pays : de plus en plus d'investisseurs internationaux font de l'adhésion au MAEP un des préalables de leur engagement auprès d'un pays africain donné ;

Le renforcement de la confiance mutuelle entre les dirigeants et la population : le processus d'auto-évaluation est fondé sur une dynamique d'échange entre les gouvernants et toutes les couches de la population ;

La gestion du pays orientée vers l'optimisation des performances : pour réussir l'étape Evaluation, il faut nécessairement améliorer la planification et la gestion en matière économique et sociale.

La promotion du leadership responsable : la nécessité de rendre des comptes à la population et à ses partenaires incite nécessairement les gouvernants à prendre des mesures justes, et les faire appliquer de manière appropriée.

## **VI. RECOMMANDATIONS**

Au terme des travaux, les observations et recommandations formulées par les participants ont été lues et adoptées en plénière. Le dénominateur commun demeure la nécessité d'une sensibilisation robuste de tous les acteurs, comme véritable point de départ du processus. Les principales recommandations sont comme suit :

### ***Aux partenaires internationaux (BINUB, CEA, PAC) :***

- Sensibiliser davantage les acteurs nationaux sur le mécanisme ; mettre la documentation et autres informations à disposition. La sensibilisation du Gouvernement en tant que premier comptable de la gestion des affaires publiques s'avère d'une urgente nécessité pour la réussite du processus d'adhésion du Burundi au MAEP. Il est en outre souhaitable que la sensibilisation sur le mécanisme se nourrisse des expériences réalisées sous d'autres cieux, et qui illustrent l'implication du Parlement et de la Société civile dans les processus d'adhésion et d'évaluation.
- Mettre l'expertise à disposition à toutes les étapes du processus : le Burundi ne devrait pas se retrouver livré à lui-même, sur la voie qui le mène au MAEP. Toutes les étapes du processus devraient être soutenues. Il est donc absolument indispensable que l'engagement de la Communauté économique des Nations Unies pour l'Afrique soit concret. Par exemple, l'élaboration du plan d'action, les réponses au questionnaire dans le cadre de l'auto-évaluation, voire les contacts avec le Secrétariat du MAEP, devraient faire l'objet d'un accompagnement constant et effectif.

### ***Au Gouvernement du Burundi***

- Une implication dynamique dans le processus général de sensibilisation et d'adhésion. Concrètement, le Ministère en charge de la Bonne Gouvernance devra participer activement à la vulgarisation du mécanisme, à la stratégie d'ensemble et à l'organisation des étapes ultérieures.

### ***Au Parlement***

- Faire du MAEP un thème de débat dans les deux Chambres du Parlement ;
- Développer une argumentation concertée et propice aux initiatives de l'exécutif en faveur du MAEP ;
- Susciter la participation des pays de la sous-région qui ont déjà expérimenté le MAEP.

### ***A la société civile :***

- Produire un document de plaidoyer en faveur du MAEP adapté aux réalités du Burundi ;
- Développer des actions de plaidoyer pour amener les décideurs à adhérer au MAEP ;
- Evaluer les actions gouvernementales en relation avec le processus.

### **Clôture de l'atelier**

Le Représentant du BINUB, Monsieur Félix YE, a réitéré ses remerciements aux participants qui ont perçu l'importance du sujet et ont suivi les travaux avec assiduité. Il a réitéré l'engagement du BINUB à accompagner le Burundi dans tout le processus conduisant à son adhésion au MAEP, comme c'est le cas pour toutes actions visant le renforcement de la bonne gouvernance et la consolidation de la paix.

Le Président du Conseil Economique et Social, Monsieur NIYIBIGIRA Gérard, a quant à lui remercié le BINUB et ses partenaires pour avoir organisé cet atelier sur un sujet relativement nouveau dans les milieux politiques burundais mais d'une importance capitale dans le contexte burundais de consolidation de la paix. Il a notamment indiqué que c'est à juste raison que les participants ont beaucoup insisté sur la sensibilisation, et a sollicité l'appui de tous les partenaires pour que cette sensibilisation se poursuive à tous les niveaux.

## **VII. CONCLUSION GENERALE**

De toute évidence, les interrogations et incertitudes que peut soulever le MAEP dans le contexte actuel du Burundi ne sauraient être élucidées par la seule organisation d'un atelier de sensibilisation et d'information. L'adhésion éventuelle au MAEP résultera d'un processus, dont la première étape est la sensibilisation continue et systématique de tous ceux qui ont un rôle potentiel à y jouer.

Dans cette optique, il est important de matérialiser la disponibilité exprimée par la CEA, qui, dans le domaine du MAEP, dispose de l'expertise et du mandat nécessaires pour un accompagnement productif. L'action concertée avec la CEA concerne entre autres la stratégie développée pour toutes les phases du processus, qui devra être avalisée par le gouvernement.

En tout état de cause, l'adhésion du Burundi au MAEP dépendra essentiellement de la volonté politique du Gouvernement. Il est important que l'intérêt clairement exprimé au sommet de l'Etat burundais pour le MAEP se traduise en actes, notamment par l'accomplissement rigoureux des diverses étapes du processus, antérieurement et postérieurement à l'adhésion.

La cohérence des programmes visant l'objectif commun de renforcement de la bonne gouvernance et de la démocratie au Burundi s'impose pour une meilleure harmonisation dans leur mise en œuvre. Le degré de volonté politique se mesurera également à l'aune de l'élan impulsé par le gouvernement burundais en faveur d'une connexion effective du MAEP avec la stratégie globale de lutte contre la pauvreté au Burundi.

### **Annexe**

Liste des participants

**ANNEXE IV- LISTE DES PARTICIPANTS**

N°	Nom et Prénom	Institution représentée	Contact Tel./e-mail
1.	Hon. NDAYISHIMIYE Etienne	Assemblée Nationale	79 940 914 ndayitinne@yahoo.fr
2.	Hon. NSABIYUMVA Evariste	“	77 733 513 evansabiyumva@yahoo.fr
3.	Hon. NYANDWI Gérard	“	77 743 260 Nyandwi.gerard@yahoo.fr
4.	Hon. TOYI Marie Thérèse	“	79 926 343 toyitherese@yahoo.fr
5.	Hon. KABURA François	“	79 920 344 fkabura@yahoo.fr
6.	Hon. BUZINGO Séverin	“	79 204 796 buzingosev@yahoo.fr
7.	Hon. NKINAHAMIRA Pascasie	“	79 908 574 nkinahamirapascasie@yahoo.fr
8.	Hon. MBUNDE Fidèle	“	77 735 891 mbunde_fidele@yahoo.fr
9.	Hon. NDIKURIYO Révérien	“	79 948 927 Rendik1970@yahoo.fr
10.	Hon. MABOBORI Catherine	“	79 923 987 mabobori@yahoo.fr
11.	Hon. NDIKUMANA Nephtali	“	79 947 984 ndimma@yahoo.com
12.	Hon. NIGANE Marie	“	79 990 781 niganemarie@yahoo.fr
13.	Hon. BARADANDIKANYA Gloriose	“	79 903 556 baraglo@yahoo.fr
14.	Hon. NIYONGABO Anicet	“	77 794 310 aniyonta@yahoo.fr
15.	Hon. NTWAZUMURANGA Cécile	“	79 962 321 ntwayecec@yahoo.fr
16.	Hon. MBUNDAGU Vestine	“	mbuvest@yahoo.fr
17.	Hon. NIBIZI Monique	“	79 369 329 nibizimonique@yahoo.fr
18.	Hon. KAREKEZI Jean	“	77 757 747 karekezijean@yahoo.fr
19.	Hon. KEKENWA Jérémie	SENAT	77 741 871/79 393 796 jerkeke@yahoo.fr
20.	Hon. NDAYEGAMIYE Gerson	“	77 764 052
21.	Hon. RIVUZUMWAMI Philippe	“	79 947 654 Rivuzumwami_philippe@yahoo.fr
22.	Dr NIYIBIGIRA Gérard	Président CES	
23.	Dr NIMUBONA Julien	Chercheur en Gouvernance à l'IDEC	78 822 025 julbona@yahoo.fr

24.	NAHIMANA Jocelyne	AWEPA	79 995 127 awepaburundi@usan-bu.net
25.	NDABIRABE Gélase Daniel	Parti CNDD-FDD	79 977 995
26.	NZEYIMANA Spéciose	Parti UPRONA	79 944 546 nzeyimanaspeciose@yahoo.fr
27.	BAMVUGINYUMVIRA Frédéric	Parti FRODEBU	79 950 868
28.	BAVUGAMENSHI Sylvère	Fonctionnaire AN	22 23 8233 sbavuga@yahoo.fr
29.	NDAYISUNZE Liboire	“	77 778 447 ndayisunzelib@yahoo.fr
30.	BISEKERE Pasteur	Présidence de la République	79 914 141 John23james@yahoo.com
31.	HASABINDERO Adolphe	II eme Vice-Présidence	22 22 35 44
32.	SINZUMUNSI Emile	Vice-ministère de la Planification	79 946 823- 22 25 66 91 sinzumusi@yahoo.fr
33.	NKENGURUTSE Christian	Ministère de l'Intégration régionale et Affaires de l'EAC	77 732 386 Nkchristian2000@yahoo.fr
34.	BIRIHANYUMA Félix	Ministère des Relations Extérieures	79 970 800 birimuvayofelix@yahoo.fr
35.	BARANKENYEREYE Apollinaire	M.P. Bonne Gouvernance	77 740 844 apollibar@yahoo.fr
36.	BIGIRIMANA Dieudonné	“	77 783 602 Dieudonneb10@yahoo.fr
37.	NIMPAGARITSE Elysée	“	79 927 036 Billyraheem2005@yahoo.fr
38.	MAYELE César	ACOBU	79 924 208 mayelecesar@yahoo.fr
39.	GAHUNGU Blaise	CPAJ	77 742 392 cpajboli@yahoo.fr
40.	HAKIZIMANA Samuel	LDGL/Burundi	77 784 166 hakizimanasam@yahoo.fr
41.	NIYONGERE Spès Caritas	OLUCOME	77 730 845 niyospes@yahoo.fr
42.	HARUSHIMANA Antoine	OLUCOME	79 994 547
43.	NDIKUMASABO Clarisse	OLUCOME	79 916 278 ndikuclary@yahoo.fr
44.	BANKAGAKURA Marie Goretti	Réseau Femmes et Paix	77 782 493 gorettibanka@yahoo.fr
45.	NTAGAHORAHO Diocrès Dismas	Syndicat SYRT	77 923 470 diocres2002@yahoo.fr
46.	NGENDAKUMANA Evariste	CECAPA-REMA	78 821 124 ngevador@yahoo.fr
47.	NKURUNZIZA Noël	ABUCO	77 745 810 abuco@onatel.bi
48.	WAKANA Adolphe	KAZOZA KEZA / OLUCOME	78 842 820
49.	NDAYISENGA Adelaïde	Mukenyezi Menya	79 960 798 mukenyezimenye@yahoo.fr

50.	NTAHONDI Nathan	OTRAG	77 763 017 Ntahnathan2003@yahoo.fr
51.	GAHUNGU Fidèle	Fédération Nationale des Transports	22 22 91 72 gahudel@yahoo.fr
52.	NDABARUSHINGINGO Raphaël	Collectif des Associations burundaises des droits de l'Homme (CABDH)	79 983 841 ndabarushingingo@yahoo.fr
53.	GAHUNGU Ladislas	A.PRO.D.H.	79 908 932 Galadis2003@yahoo.fr
54.	KABWA Goretti	Association des femmes juristes	77 706 800 gorkab@yahoo.fr
55.	NZIRORERA Léocadie	CAFOB	77 776 583
56.	SIMBAKWIRA Isaac	Radio nationale	79 567 938 simbakwiraissac@yahoo.fr
57.	BIGIRIMANA Adelin	Radio Télé Renaissance	79 914 381 Dieudonneb10@yahoo.fr
58.	MUNEZERO Chryssie	Radio Télé Renaissance	77 789 719
59.	BIGIRIMANA Diomède	Arc-en-ciel	79 916 960
60.	BUDIRIGANYA Stella	Le Renouveau	77 739 309 sbizongwako@yahoo.fr
61.	WAKANA Fulgence	Le Renouveau	22 22 54 11 wakanahi@yahoo.fr
62.	NDAYISENGA Goreth	Burundi Réalité	78 814 432 ndayisegoreth@yahoo.fr
63.	NAGATORE Prince	Journal Umuntu Lumière	79 83 011 prince_gatore@yahoo.fr
64.	NDAYISHIMIYE Astère	AGIPRESSE	
65.	MUTONI Nancy Ninette	Rema FM	79 939 122 mutoninancy@yahoo.fr
66.	CIZA Claver	Journaliste	
67.	SINDAYIRWANYA Jérémie	Réseau des journalistes pour le Développement Humain durable	79 913 443 reseauidhd@yahoo.fr
68.	Félix Yé	BINUB	yef@un.org
69.	Henri Paul Bolap	BINUB	bolap@un.org
70.	NSABIMANA François Xavier	Projet Lutte contre la Corruption	francois.xavier.nsabimana@un dp.org
71.	Moudjib Djinadou	BINUB	djinadou@un.org
72.	Marie Louise Tani	BINUB	tani@un.org
73.	Marie Goretti HAKIZIMANA	BINUB	hakizimanam@un.org